

# COMMUNE D'ALZON

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### MARDI 14 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi 14 janvier, à 20 heures 00, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

**Présents** : Madame Monique OERLEMANS, Monsieur Claude VIVENS, Monsieur Alain BOUTONNET, Monsieur Gérard ABRIC, Monsieur Patrick REILHAN, Monsieur Jean-Claude BLANC, Monsieur André LACROIX.

**Absents** : M. Bernard ILDEVERT donne procuration à M. Roger LAURENS, M. André BARRAL.

**Secrétaire de séance** : M. Alain BOUTONNET

Le maire propose à l'assemblée de rajouter une délibération relative à la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle. Les conseillers n'y voient aucune objection.

### 1/ VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 28 NOVEMBRE 2013

Le maire informe les conseillers que le compte rendu du 22 octobre n'a toujours pas été modifié mais cela ne saurait tarder.

2 remarques de M. Gérard ABRIC :

- a) point 1/ VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 22/10/2013 : remplacer "un conseiller" par "M. Gérard ABRIC",
- b) point 4/ LIGNE DE CREDIT : M. Gérard ABRIC avait demandé si cet emprunt n'influe pas sur les impôts locaux. Il souhaite que ce propos soit intégré au compte rendu.

**Le Conseil Municipal, valide, avec 8 voix pour et 1 contre,  
le compte rendu du 28 novembre 2013.**

### 2/ BAIL COMMERCIAL ATELIER RELAIS : CHANGEMENT DE LOCATAIRE

M. Romain REILHAN a sollicité la mairie pour prendre la succession du bail commercial de l'atelier relais à compter du 1<sup>er</sup> février 2014, détenu jusqu'à maintenant par M. André BARRAL, nouvellement retraité.

L'activité (menuiserie) et le montant du loyer (174,00 € au 01/01/2014) restent inchangés.

**Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer l'atelier relais à M. Romain REILHAN, menuisier, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014 pour le montant locatif mensuel de 174,00 €.**

### 3/ EMPRUNTS

En 2014, la commune doit rembourser la ligne de crédit de 100 000,00 € (délibération du Conseil Municipal du 11/05/2012) contractée auprès du Crédit Agricole pour les travaux du Pont du Rieu, dans l'attente du versement des subventions (Conseil Régional & D.G.E.).

Parallèlement, il est envisagé un prêt de 375 000,00 € pour les travaux de la traversée du village. Après consultation auprès de 3 banques, seul le Crédit Agricole consent des prêts à 25 ans.

C'est pourquoi, le rapporteur M. Alain BOUTONNET propose de contracter le prêt ci-dessus à un taux d'intérêts de 4,72 % avec des échéances annuelles de 25 865,42 € sur 25 ans.

Quant à la ligne de crédit, M. BOUTONNET suggère de consolider les 100 000,00 € sur 10 ans à un taux d'intérêts de 3,48 % avec des échéances annuelles de 12 012,02 €. Ce qui permettra de régler, en partie, les travaux de l'assainissement de La Gare.

***Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :***

- 1/ de contracter le prêt de 375 000,00 € auprès du Crédit Agricole aux conditions décrites ci-dessus,***
- 2/ de consolider la ligne de crédit de 100 000,00 € aux conditions décrites ci-dessus,***
- 3/ d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document en lien avec ces emprunts.***

#### **4/ CHARTE DU PARC NATIONAL DES CEVENNES**

Le 4 décembre 2013, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Viganais a prononcé un avis favorable sur son adhésion à la Charte du Parc National des Cévennes.

C'est maintenant au tour de chaque commune, regroupée au sein de la Communauté de Communes du Pays Viganais, de délibérer sur leur adhésion respective.

Le maire précise aux conseillers que c'est un engagement moral et volontaire de la commune sans coût financier. En revanche, il peut être amené, par arrêté municipal et si le cas se présentait, de limiter le passage des engins motorisés sur la (les) zone(s) dans le Parc National des Cévennes.

Les conseillers précisent que les exigences imposées par le Parc seront spécifiées dans le Plan Local d'Urbanisme en cours de réalisation.

***Le Conseil Municipal, approuve à la majorité des suffrages exprimés avec 1 abstention, l'adhésion à la charte du Parc National des Cévennes.***

#### **5/ LA BICYCLETTE CEVENOLE & FESTIV'ALZON**

Comme chaque année, l'association La Bicyclette Cévenole demande un soutien financier de la commune pour organiser la Coupe Régionale de VTT de Descente de la Cascade qui aura lieu les 30 - 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2014 à Alzon. Le montant demandé est 1 000,00 €.

L'association FESTIV'ALZON sollicite également la commune dont le montant est à l'appréciation du conseil municipal.

Le maire informe l'assemblée qu'il ne peut être délibéré sur cette question financière à la veille des élections municipales.

Les associations sont donc invitées à redéposer leur demande auprès du nouveau conseil municipal.

#### **6/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS AIGOUAL CEVENNES VIDOURLE**

Parmi toutes les modifications, les principales sont les suivantes :

1/ transformer le syndicat mixte "ouvert" en syndicat mixte "fermé", c'est-à-dire le retrait des départements de l'Hérault et du Gard en tant que membres du Syndicat Mixte ⇒ seules les communautés de communes ou communes feront partie du Syndicat Mixte,

2/ les recettes du Syndicat consenties par ces deux départements seront des subventions et non plus des contributions statutaires,

3/ le Syndicat Mixte pourra percevoir la cotisation de fonctionnement des Communautés de Communes adhérentes à l'O.I.T. (Office Intercommunal du Tourisme) ainsi que la taxe de séjour après délégation de la compétence tourisme.

La Communauté de Communes du Pays Viganais ayant délibéré favorablement à la modification de ces statuts, le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces modifications.

***Les membres du conseil décident, avec 7 voix pour et 2 absentions, la modification des statuts du Syndicats Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle.***

## 7/ QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

### 1/ POPULATION ALZONNAISE AU 01/01/2014

Population municipale ..... 212 habitants  
Population comptée à part : ..... 2 habitants  
(enfants majeurs dont leur résidence est sur Alzon mais habitent dans une autre commune pour leurs études, personnes âgées hospitalisées en long séjour ayant leurs résidences dans la commune, militaires, etc ...)

Population totale .....  
214 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2014

### 2/ CHANGEMENT DE STATUT DES JEUNES AGRICULTEURS DU GARD

Nouveau président : M. Frédéric BRUNEL  
Secrétaire général : M. William DURAND

### 3/ MAISON SURACE

Les travaux reprennent la dernière semaine de janvier. Un rendez-vous est prévu samedi 18 janvier 2014 à 11 h 00 avec M. Eric STRACZEK.

### 4/ NOUVELLES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU

De nouvelles conditions et de nouveaux tarifs sont mis en place par l'Agence de l'Eau dans le 10<sup>ième</sup> programme 2013-2018. Un avantage et un inconvénient de taille :

- ✓ augmentation des subventions,
- ✓ augmentation du prix de l'eau si la commune souhaite bénéficier des subventions
  - ☞ tarif > 0,80 € H.T./m<sup>3</sup> au 01/01/2014
  - ☞ tarif > 0,90 € H.T./m<sup>3</sup> au 01/01/2015

Une évaluation des investissements futurs susceptibles d'être subventionnés est nécessaire pour envisager ou non une augmentation du prix de l'eau.

### 5/ RAPPORT DE LA GENDARMERIE CONCERNANT LA DELINQUANCE LOCALE

M. Gérard ABRIC fait état d'un rapport relatant les taux de délinquance locale reçu en 2009. Le maire informe qu'en principe, la mairie devrait le recevoir prochainement.

### 6/ REVISION DES LISTES ELECTORALES

Le nombre d'inscrits sur la liste principale est 223 électeurs et 4 sur les listes complémentaires. Les tableaux sont affichés en mairie. Un point sur la nouvelle réglementation du déroulement des élections sera fait au prochain conseil municipal.

### 7/ CASSE CROUTE ENTRE LES ELUS ET LE PERSONNEL COMMUNAL

De beaux paniers garnis ont été offerts par le cabinet MEDIAE et l'entreprise GERMAIN. Le maire et les adjoints ont décidé de faire un "casse-croûte" et d'y associer les élus et le personnel le mardi 21 janvier 2014 à 9 h 00. La Poste sera fermée à partir de 9 h 00.

La séance est levée à 21 h 15.

Le 16 janvier 2014

Le Maire,  
Roger LAURENS

Le secrétaire de séance,  
Alain BOUTONNET

